

Conseil Communautaire

Délibération n°572026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de la Régie dotée de la seule autonomie financière du service de transport public de personnes de Lunel Agglo

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que conformément aux statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière du service de transport public de personnes de Lunel Agglo approuvés par délibération du 6 janvier 2025, le conseil d'exploitation est composé de 9 membres élus au sein du conseil communautaire.

Il est précisé qu'il sera procédé à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président de la régie « transport régulier urbain » lors de la séance d'installation du conseil d'exploitation.

Dans le respect des dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des collectivités territoriales il est proposé de désigner les **9 représentants** de Lunel Agglo au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération qui siègeront au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal.

Liste proposée par **Monsieur le Président** :

- 1- M. Loïc FATACCIOLI
- 2- M. Jean-Louis MANIEZ
- 3- M. Denis DEVRIENDT
- 4- M. Jérôme BOISSON

- 5- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 6- M. Jean-Antoine OTALORA
- 7- M. David JEANJEAN
- 8- Mme Marie PELLET-LAPORTE
- 9- M. Yves QUESADA

Aucune autre liste ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siègeront au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siègeront au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siègeront au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal par scrutin public.

Sont désignés à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) :

- 1- M. Loïc FATACCIOLI
- 2- M. Jean-Louis MANIEZ
- 3- M. Denis DEVRIENDT
- 4- M. Jérôme BOISSON
- 5- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 6- M. Jean-Antoine OTALORA
- 7- M. David JEANJEAN
- 8- Mme Marie PELLET-LAPORTE
- 9- M. Yves QUESADA

en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie du service de transport public intercommunal et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/2026
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-572026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex